

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 février 2016 à 20 heures sous la présidence de M. Jean-François Le Guével, Maire.

Mr. Henri Bodiou a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Jean-François Le Guével, Mme Marie Claire Le Gravet-Davaï, M. Henri Bodiou, Mme Sylvie Le Perf, M. François LE Caër, M. Hervé Le Rolland, M. Yvonig Loisel, M. Daniel Davaï, Mme Martine Guern, M. Yves Leray, M. Mickaël Le Dû, M. Xavier Decheron, Mme Delphine MEUDIC, M Yvan Le Carou.

M. Dominique Le Nabour a donné procuration à M. Daniel Davaï.

Les questions suivantes, inscrites à l'ordre du jour, ont été traitées :

1/ Demande de fonds de concours en énergie pour des travaux d'isolation de la mairie

- Travaux d'isolation du bureau du maire : abaissement du plafond
2 devis reçus : l'un à 194,27 € TTC (BigMat) et l'autre à 283,68 € TTC (Point P)
Temps estimé pour la réalisation des travaux par l'agent communal: 20h

Devis retenu : BigMat 194,27 € TTC soit 161,89 € HT
Coût main d'œuvre : 20h x 16,98 € / h = 339,60 €
501,49 €

- Travaux d'isolation du grenier de la mairie
Isolation par la mise en place de laine de verre et remplacement des lucarnes par des vélux.
Les travaux seront effectués par l'agent communal.
Devis en cours.

Un fonds de concours peut être demandé auprès de LTC dans le cadre d'un soutien en matière d'économie d'énergie.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours en matière d'énergie auprès de LTC pour ces travaux d'isolation.

Le conseil donne son accord pour l'ensemble de ces travaux et autorise le maire à solliciter le fond de concours auprès de LTC

2/ Plan de financement des travaux de la route de kerhars et demandes de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Kerhars pour limiter la vitesse des véhicules et créer un chemin piétonnier, prévus au BP 2016 pour un montant global HT de 276 631€, il convient d'établir le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour APPROUVER le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition		État (35% sur base de 93 000€ *)	32 550	11,767
Travaux	252 750	Conseil Régional (15% sur la base de 61 000€ **)	9 150	3,308
Maîtrise d'œuvre	16 681	Conseil Départemental (20%) (Contrat de territoire)	55 326	20
Autres : Etudes et honoraires	7 200	Réserve Parlementaire	20 000	7,23
		Autofinancement Maître d'ouvrage	123 648	44,698
		Autres : Amendes de sécurité (30% de 93 000€ *)	27 900	10,085
		FCI LTC	8 057 ***	2,912
Total H.T.	276 631	Total H.T.	276 631	100 %

<i>*éléments de sécurité : cheminement piéton</i>	<i>48 000 €</i>
<i>Option trottoir enrobé couleur</i>	<i>13 000 €</i>
<i>Plateau rue Kerhars</i>	<i>16 000 €</i>
<i>Plateau route de Prat</i>	<i>7 500 €</i>
<i>Plateau hent Castel Pic</i>	<i>8 500 €</i>
	<i><u>93 000 €</u></i>

<i>**Cheminement piéton (ou cheminement doux)</i>	<i>48 000 €</i>
<i>Option trottoirs</i>	<i>13 000 €</i>
	<i><u>61 000 €</u></i>

****somme reçue en 2015*

Et AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et des collectivités désignées dans le tableau de financement ci-dessus.

Le conseil autorise le maire à solliciter ces subventions.

3/ Devis pour le remplacement des paliers de la cloche n° 2 de l'église de Caouënnec

Le maire informe le conseil d'un devis reçu de l'entreprise MACE, qui s'élève à 1 011 € et a accepté celui-ci.

Ce sont des travaux de maintenance ordinaire mais nécessaire.

Les travaux ont été effectués ce jour.

4/ Questions diverses

- Travaux bureau du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de « rafraîchissement » et d'isolation de son bureau, qui seront prévus au BP 2016, se feront durant son absence, du 22 au 26 février 2016.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront effectués par l'agent communal et présente les devis reçus :

- Abaissement du plafond : 194,27 € (BigMat)
 - Peinture : 614,32 € (Raub)
- 808,59 €

Le BP 2016 n'étant pas encore voté, il convient de prendre une délibération afin de pouvoir mandater les factures qui seront transmises à la mairie.

Le conseil donne son accord

- Logiciel pour la bibliothèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis pour le logiciel de la bibliothèque (prévu au BP 2015 et reporté au BP 2016) a été retenu :

Le devis de la société C3rb informatique pour un montant de 1 220 € TTC (1 920€ - 700€ de formation)

+ une maintenance annuelle d'un montant de 238,80 €TTC.

Afin de réduire le coût de la formation, des contacts avec d'autres bibliothèques utilisant ce logiciel vont être pris.

- Indemnités du Maire

Par courrier en date du 19 janvier 2016, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor nous informe des nouvelles modalités de fixation des indemnités de fonction des maires et notamment l'automatisme de fixation des indemnités de fonction des maires.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, « les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT ».

Par conséquent, l'indemnité mensuelle de fonction du Maire doit être égale à 31% de l'indice 1015 à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la mesure.

NB : par délibération en date du 7 avril 2014, le conseil municipal avait délibéré pour une indemnité mensuelle égale à 24,65 %.

La mise en place de cette nouvelle mesure a un impact non négligeable au niveau du budget puisque les cotisations (part patronale) vont représenter environ 5 000€ sur l'année.

Le maire remarque que cette mesure est antidémocratique dans un contexte de restriction budgétaire et que l'état fait peser de nouvelles charges aux petites collectivités. Aussi afin de ne pas pénaliser notre budget, il participera sur ses fonds propres aux dépenses « fêtes et cérémonies »

- Courrier d'une jeune étudiante en médecine pour une demande de subvention

Demande d'aide financière dans le cadre de ses études en médecine et plus particulièrement dans le cadre d'un stage d'externat, obligatoire, de 6 semaines, qu'elle effectuera en Guadeloupe.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande car ces aides sont réservées aux élèves de l'école communale.

Vote : 14 contre et 1 abstention.

- Ecole de foot
Un parent de joueur de l'école de foot demande des éclaircissements sur la répartition du reliquat financier éventuel suite à la mise en sommeil de cette école en septembre 2015.

Le conseil propose au maire de prendre contact avec l'ancien président afin de faire un point et des suites à donner.

- Courrier de la préfecture des Côtes d'Armor sur la sensibilisation des Français aux gestes et comportements qui sauvent

Programme des formations proposées – information à relayer auprès des habitants de la commune (cf courrier Préfecture).

- Motion de soutien aux agriculteurs

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

L'AMF 22, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaïnes, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

Tout le conseil approuve cette motion et a signé la pétition.

- Traçages cour de l'école

Un devis d'un montant de 468€ (LOXAM) a été signé pour l'acquisition d'1 chariot et 4 traceurs (blanc, jaune, bleu et gris).

Les traçages seront effectués par l'agent communal.

Le conseil donne son accord pour l'achat de ce matériel

- Projet d'achat de terrain sur la ZA de Kerléo
Le maire informe le conseil qu'une éventuelle transaction est en cours sur la ZA de Kerléo (vente entre privé)
- Désignation d'un correspondant « Communication »

Afin de mieux faire connaître la communauté d'agglomération, ses domaines de compétences et ses actions auprès des habitants, LTC souhaiterait travailler en proximité avec chaque commune, par l'intermédiaire d'un référent « communication » (élu ou agent) identifié par chaque collectivité.

Ce dispositif permettrait de relayer les informations auprès des habitants par le biais d'articles dans les bulletins municipaux, mise à disposition de documents dans les mairies, liens sur les sites internet,...

Le dispositif permettrait également de faire remonter des initiatives communales pouvant être valorisées dans les différents médias de LTC (journal Mon agglo, site internet, réseaux sociaux,...) afin de faire la promotion de tout un territoire et auprès de toutes les communes.

Ce réseau serait animé par le service communication de LTC et chaque référent disposerait d'un interlocuteur unique au sein de ce service.

Henri BODIOU est désigné.

- Info cérémonie du 19 mars
Le maire informe le conseil que la cérémonie du 19 mars aura lieu cette année à Caouennec-Lanvézéac (alternance avec Rospez) et demande à tous les conseillers d'y participer dans la mesure de leur disponibilité.

La séance est levée à 22H.